

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19476 - 75ÈME ANNÉE

Une partie des informations de la chaîne de télévision sous juridiction française réalisée par des journalistes d'Antananarivo payés au tarif malgache ?

Antenne Réunion doit payer ses journalistes malgaches au tarif français

Selon le Tangué et le SNJ-Réunion, Antenne Réunion est suspectée d'alimenter une partie de ses contenus par les journalistes de sa filiale à Antananarivo, ces journalistes étant payés au tarif malgache, soit 20 fois moins qu'à La Réunion si le SMIC est l'élément de comparaison. Si cette information se confirme et que les autorités laissent faire, alors ce sera la porte ouverte vers la délocalisation de milliers d'emplois de La Réunion vers Madagascar dans les services. Cette mise en concurrence des travailleurs n'est que la suite de l'exploitation coloniale subie sous l'occupation française, et elle s'inscrit dans les orientations de l'Union européenne. La différence avec l'époque coloniale, c'est que cela s'accompagnera par une aggravation du chômage à La Réunion. Pour donner un coup d'arrêt immédiat à cette nouvelle casse sociale, il importe que l'égalité s'applique entre les travailleurs d'une même entreprise, ce qui signifie qu'Antenne Réunion doit payer ses journalistes, y compris malgaches résidant à Madagascar, au tarif français, sur la base de la Convention collective nationale des journalistes français.

Dans un communiqué diffusé hier, la section Océan Indien du Syndicat national des journalistes réagit

à une information du Tangué selon laquelle « une partie des informations locales et internationales publiées par Antenne Réunion et Linfo.re seraient en fait réalisées à Madagascar par des journalistes payés aux tarifs malgaches, soit quelques euros par article ». Le SNJ demande donc à la direction d'Antenne Réunion de clarifier le rôle que joue sa filiale Madinter installée à Antananarivo.

Il faut savoir que le montant du SMIC à Madagascar a été réévalué récemment à 50 euros. C'est plus de 20 fois moins qu'à La Réunion. Sur cette base, cela signifierait donc que les journalistes malgaches employés par une filiale d'Antenne Réunion à Madagascar seraient donc payés 20 fois moins que leurs confrères qui travaillent à La Réunion où le droit français s'applique, et donc la convention collective des journalistes que toutes les entreprises de presse papier, audiovisuelle et/ou en ligne doivent respecter.

Mauvaise image pour La Réunion

Si les informations publiées par le Tangué et relayées par le SNJ se vérifient, alors ce sera tout d'abord encore un mauvais coup porté à l'image de La Réunion par des pa-

trons réunionnais uniquement guidés par le profit. Il ne faut pas oublier qu'au moment de l'annexion de Madagascar par la France, des Réunionnais ont été complices du pillage du pays. Beaucoup étaient colons, et exploitaient donc sans scrupule les travailleurs malgaches. Dans les années 1930, les patriotes malgaches demandaient l'égalité avec les Français, et donc l'application des mêmes lois et des mêmes salaires. C'est la même revendication qui se développait à La Réunion sous le mot d'ordre de « Réunion département français ». Ils se heurtaient à l'opposition du pouvoir colonial qui refusait l'égalité, ce qui n'était ni plus ni moins que du racisme.

Sur l'affaire révélée par le Tangué et relayée par le SNJ, une chaîne de télévision réunionnaise est accusée de faire travailler au tarif malgache les journalistes de leur filiale basée à Antananarivo pour alimenter un site web basé en France, alors que des journalistes vivant à La Réunion sont payés au tarif français pour le même travail. Si ces faits se vérifient, alors c'est un cas concret d'exploitation néo-coloniale qui doit être condamné avec la plus grande fermeté. Ceci ne va pas dans le sens du co-développement, car un patron réunionnais est accusé de bénéficier de l'ouverture des frontières pour employer des personnes sous-payées. Le but

évident est d'augmenter les profits.

Milliers d'emplois menacés à La Réunion

Ensuite, si cette information se vérifie et qu'elle ne donne lieu à aucune réaction de la part des autorités, ce sera alors la porte ouverte à la délocalisation de nombreux emplois de La Réunion vers Madagascar. Rappelons que l'Union européenne négocie des Accords de partenariat économique avec les pays voisins de La Réunion, sans que les Réunionnais ne soient associés et encore moins consultés sur ces discussions qui engage leur avenir. Le principe de ces Accords de partenariat économique est d'ouvrir la totalité du marché de l'Union européenne aux produits des pays voisins. La Réunion étant une région de l'Union européenne, alors cela signifie la mise en concurrence de ses producteurs avec ceux de notre région. Jusqu'alors, la principale crainte concernait l'agriculture, car si nos voisins sont capables de produire

selon les normes européennes, alors ils viendront concurrencer non seulement les produits réunionnais exportés vers l'Europe, mais aussi la production locale destinée au marché domestique. Dans cette situation, même avec les normes européennes, les produits fabriqués par exemple à Madagascar pour être vendus à La Réunion ont un coût de production moins élevé, car les travailleurs sont payés 20 fois moins.

Combattre le néo-colonialisme

Si les accusations contre Antenne Réunion et sa filiale Madinter se confirment, alors ce sera tout le secteur des services qui sera concerné. Rappelons que les services représentent plus de 80 % de l'économie réunionnaise. En effet, si une chaîne de télévision réunionnaise peut obliger une partie de ses salariés à être payés 20 fois moins qu'à La Réunion pour faire un travail vendu à La Réunion, alors ce sera un effet d'aubaine pour toutes

les entreprises réunionnaises de services qui ont recours à Internet pour être en lien avec leurs clients à La Réunion. La presse n'est pas le seul secteur concerné, l'alerte est lancée pour des branches comme la comptabilité, l'assistance à distance, etc.

Pour donner un coup d'arrêt immédiat à cette nouvelle casse sociale, il importe que l'égalité s'applique entre les travailleurs d'une même entreprise, ce qui signifie qu'Antenne Réunion doit payer ses journalistes, y compris malgaches résidant à Madagascar, au tarif français, sur la base de la Convention collective nationale des journalistes français.

Si cette égalité n'est pas encore réalisée, Antenne Réunion doit faire vite et a tout à y gagner. En effet, Antenne Réunion montrera ainsi l'exemple aux autres et s'inscrira dans une relation de partenariat avec Madagascar plutôt que dans une relation d'exploitateur-exploités, ce qui sera un coup porté au néo-colonialisme.

M.M.

SNJ Réunion : « Exigence de transparence sur la traçabilité des informations d'Antenne Réunion »

« Réagissant à l'article paru sur le Tangué, le SNJ océan Indien interpelle la direction d'Antenne Réunion sur ce qui apparaît comme une forme d'exploitation. Le site satirique affirme qu'une partie des informations locales et internationales publiées par Antenne Réunion et Linfo.re seraient en fait réalisées à Madagascar par des journalistes payés aux tarifs malgaches, soit quelques euros par article.

Un média se donnant une vocation régionale est tout à fait fondé à installer des rédactions décentralisées pour que des journalistes locaux puissent traiter de sujets

concernant le territoire sur lequel ils exercent. À condition bien sûr de les payer selon les lois et conventions applicables. En revanche, profiter du très bas niveau de salaire en vigueur à Madagascar et de son cadre législatif peu protecteur pour les salariés afin de produire une information hors-sol relève du cynisme tant vis-à-vis des collaborateurs malgaches que de la population réunionnaise.

Le SNJ défendra toujours l'embauche locale. Par respect pour la noble mission d'information qu'ils se sont donnée pour objet, les patrons de presse se doivent de garantir à leur rédaction les moyens

de produire une information de qualité par des journalistes en phase avec le territoire qu'ils couvrent. Les desks décentralisés aseptisés et sous-payés sont à la fois la négation et le discrédit de notre métier.

Le SNJ demande donc à la direction d'Antenne Réunion de clarifier le rôle que joue sa filiale Madinter installée à Antananarivo et de jouer enfin la carte de la transparence avec les téléspectateurs et internautes réunionnais pour qu'ils connaissent la traçabilité des informations qui leur sont proposées. »

Edito

Îles malgaches, Mayotte et Chagos : la décolonisation de l'Océan Indien à l'agenda de la COI ?

La France et le Royaume-Uni ont un point commun, ce ne sont pas des pays riverains de l'océan Indien. Il suffit de regarder n'importe quelle carte du monde pour constater que ces France et Royaume-Uni se situent à des milliers de kilomètres de nos côtes. Malgré cela, France et Royaume-Uni sont représentés dans des instances régionales.

Pour la France, il s'agit notamment de la Commission de l'océan Indien, COI. Elle doit sa présence dans cette instance à La Réunion. Force est de constater que la France a progressivement effacé La Réunion de l'organisation, au point que le nom de notre pays ne figure même pas dans le texte de la déclaration finale du dernier sommet des chefs d'État de la COI qui s'était tenu en 2015 à Moroni aux Comores. Tant que le cadre des relations entre La Réunion et la France ne changera pas, un fonctionnaire basé à Paris pourra toujours parler au nom des Réunionnais sans les consulter, allant même jusqu'à souhaiter la bienvenue à La Réunion aux délégations des autres membres de la COI.

Le Royaume-Uni a voix au chapitre dans la Commission thonière de l'océan Indien, une instance sous l'égide de l'ONU, au nom de son occupation des Chagos. Mais l'année dernière, le combat des Chagossiens a permis d'obtenir un avis de la Cour internationale de Justice, confirmé par un vote de l'Assemblée générale de l'ONU qui a fixé au 22 novembre la fin de l'administration britannique aux Chagos. La puissance coloniale a refusé de se soumettre à la loi de la communauté internationale. En conséquence, Maurice prépare une offensive pour faire expulser les Britanniques de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) lors de la 24e session de la CTOI, prévue du 8 au 12 juin à Bali, en Indonésie. Voici des précisions de « Express » dans un article paru hier :

« Maurice a « toujours objecté à la présence des Britanniques », lors de ses interventions, soutient une source. Mais la position de la République s'est renforcée, d'une part avec l'avis consultatif favorable de la Cour internationale de justice (CIJ) du 25 février 2019. D'autre part, avec l'adoption de la résolution du 22 mai 2019, aux Na-

tions unies (ONU), fixant un délai de six mois pour que les Britanniques quittent l'archipel des Chagos. Délai qui n'a pas été respecté.

L'offensive pour faire expulser les Britanniques de la CTOI fait partie, selon une source, d'une « stratégie globale » face aux Britanniques qui maintiennent leur souveraineté sur le British Indian Ocean Territory. Plus qu'une objection, Maurice travaille maintenant pour faire inscrire une motion formelle en vue de l'expulsion des Britanniques, à l'agenda de la session de juin.

La CTOI est une organisation intergouvernementale chargée de la gestion des thons et espèces apparentées dans l'océan Indien. Placée sous l'égide de l'agence de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, elle est donc une instance de l'ONU qui sera appelée à se mettre en conformité avec l'avis consultatif de la CIJ et la résolution adoptée par l'ONU en mai 2019 ».

Gageons que le colonisateur des Chagos puisse ne plus être représenté dans une organisation régionale de l'océan Indien. Cette offensive de Maurice rappelle que la Commission de l'océan Indien n'a jamais posé le problème de l'occupation des Chagos et de l'interdiction faite à au peuple chagossien déporté de venir vivre dans son pays. Est-ce dû à une solidarité de classe entre deux puissances toujours coloniales : le Royaume Uni qui occupe les Chagos, et la France qui administre les îles malgaches du Canal du Mozambique ainsi que Mayotte, partie de l'Union des Comores selon le droit, la communauté internationale et l'État comorien ?

Il est grand temps que les grandes puissances du 19e siècle considèrent que l'époque coloniale est vraiment finie au 21e siècle, et que leur préoccupation devrait être de voir avec les victimes de la colonisation comment réparer ce crime. La présidence française de la COI cette année sera un bon indicateur du niveau de développement des dirigeants de ce pays : sont-ils prêts à abandonner des schémas révolus pour vivre au 21e siècle ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kansa La Frans va fini par pèye son dète Madégaskar ?

Figir azot néna inn dé zour moin la lir in lartik dann Témoignages té i port lo tit moi la mark an-o la é bin sa la done amoin lidé mète mon grinnsèl dann sobatkoz-la.

Dabor mi rodi sak moin la fine di inn-dé foi. Mi rodi si La Frans kolonyal l'avé pa done aèl lo droi pou rant dann bann zafèr intèryèr nout voizine, lo roiyome Madégaskar, sète-la nora kontinyé amenn son listoir dann son l'indépendans avèk son bann problèm, avèk son bann difikilté é pé s'fèr pou déboush dosi la nésans in péi modèrn. Ki ki di a pa konmsa lé shoz nora spassé ?

Dann touléka sa noré été pli valab k'ète kolonizé. Mi pé rapèl sak lo prézidan La Frans la di na poin si tèlman lontan : « La kolonizasyon sé in krime kont l'imanité » é mi di épi mi rodi lé pli préférab amenn son prop listoir ké sibir in krime kont l'imanité. La fin disnévyèm syèk La Frans la koloniz lo roiyome é aprésa lo péi épi lo pèp la konète é i koné ankor bannzour difisil. Ni pé rapèl anou solman lo bann masakr l'ané 1947 nout zournal a fine anparlé. Sa té in rofi d'lindépendans pou péi-la, in poin sé ou ésa la pa été inn bone afèr ditou pou toulmoun.

Tank'a La Rényon, koloni kolonizatriss noré dé shoz a dir la dsi. Lé vré désèrtin rényoné la konport azot konm dé éro é nou la fine anparl zot konba solidèr épi imanité, mé ni pé pa pass sou silans lo bann krime nou la fé laba, sansa nou lété konplis dann péi-la. Sé pou sa mi pans shomin la rékonsilyasyon rant nou épi lo pèp malgash li lé ankor long pou fé.

Zordi rant Madégaskar é La Frans néna ankor in bonpé problèm pou réglé é an parmi la késtyon bannzil kanal Mozambik. Pars sa i rosann kant mèm in pé la késtyon la késtyon Bannzil Chagos : i fo ni rapel la Cour d'zistis La Haye la zizé la dékolonizasyon l'il Maurice lété pankor ashevé, zordi ankor, é La GB i pé fé son tête koshon si li vé mé l'opinyon mondyal la déza zizé é nout bann zami shagosien i soufèr sa zordi ankor dann zot shèr.

Rantre nou mon bann zami, rokonète son tor i abèss pa in pèp. An kontrèr ! Zot i pans pa si La Frans téi rotourn in pé an aryèr, i rodésine la kart 1960 sré in onèr pou el épi nn shans pou loséan indien. Pou mon par mi pans ké oui.

Justin